

12 juillet, audience au cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse : un premier contact encourageant, des actions à concrétiser

Une délégation A&I UNSA a été reçue mardi 12 juillet par Jean-Marc Huart directeur du cabinet du ministre, en présence de Thierry Le Goff directeur adjoint et Laurent Crusson conseiller social.

En introduction, le directeur de cabinet nous a assuré de toute l'importance que le ministre attache à l'administration. A l'occasion d'un déplacement, le ministre s'est d'ailleurs exprimé dans ce sens devant l'ensemble des personnels du rectorat de Bordeaux.

Prenant acte de cette manifestation d'intérêt pour notre filière trop souvent rendue "invisible", nous avons exposé l'objet de notre demande d'audience :

- affirmer notre volonté de continuer le travail entrepris avec Jean-Michel Blanquer sur la base du "relevé de décisions";
- attirer l'attention sur les questions de qualité de vie au travail des personnels administratifs ;
- informer sur un certain nombre de "points chauds".

Nous avons également rappelé nos revendications qui concernent le point d'indice et la refonte des grilles de rémunération des adjoints administratifs des secrétaires administratifs et des attachés d'administration de l'État tout en ayant conscience que cela ne relève pas de la compétence propre du ministre mais qu'il était important qu'il soit convaincu de l'importance et de la légitimité de ces revendications.

Nous avons également rappelé le retard significatif de notre ministère sur les crédits d'action sociale en faveur notamment des plus bas traitements, titulaires et contractuel-les.

Sur le "**relevé de décisions**" et ce qu'il porte pour l'ensemble des personnels y compris les contractuels (équité indemnitaire, requalification, formation) nos interlocuteurs ont clairement exposé que **le travail entrepris serait continué et ne serait pas sacrifié au prétexte des dossiers qui concernent les enseignants.**

Sur la **QVT**, nous avons indiqué que l'enquête que nous avons lancée auprès de nos collègues A, B, C avait rencontré un vrai succès et que les résultats feraient l'objet d'une table ronde à l'occasion de notre conseil national du 26 septembre. **Une participation du ministère sous quelque forme que ce soit serait la bienvenue.** Nos interlocuteurs nous ont indiqué que cela sera étudié.

Sur les points chauds qui doivent absolument faire l'objet d'une attention particulière du ministre et de son cabinet :

- **Droit syndical** : il nous remonte que beaucoup trop de collègues notamment dans les services ne souhaitent pas ou plus s'engager dans l'action syndicale, ne serait-ce qu'adhérer, par crainte des réactions hiérarchiques hostiles ; cela est extrêmement dommageable à terme pour la qualité du dialogue social et **n'est pas acceptable** ;

- **Loi 3DS** : la publication prochaine d'un "guide pour la mise en œuvre de l'article 145" était une nécessité mais n'écarte pas tout danger pour les adjoint-es gestionnaires et les équipes d'administration des EPLE, qui **risquent d'être pris entre "le marteau et l'enclume" ce qui n'est pas acceptable** ;

- **Seconde carrière des enseignants postulant sur des postes d'attachés** : Sur le principe cela ne nous pose pas de souci à la condition que les enseignants détachés ne privent pas nos collègues d'une requalification ou d'une promotion (de B en A). Or, il semble que les enseignants détachés consomment des supports administratifs sans que cela soit budgétairement compensé. **Cela n'est pas acceptable** ;

- **Télétravail** : Nous remonte d'un certain nombre d'académies que la circulaire fonction publique n'est pas respectée et qu'ainsi de manière arbitraire on restreint les droits de nos collègues ; par ailleurs des obstacles demeurent au développement du télétravail en EPLE ; **Tout cela n'est pas acceptable** ;

- **Systèmes d'information** : Nous rappelons à nouveau que la mauvaise qualité globale ou les difficultés de développement des outils mis à disposition de nos collègues est source de crispation voire de souffrance au travail, de mauvais fonctionnement des services et des établissements, ces dysfonctionnements étant parfois reprochés par les usagers -y compris les enseignants - à nos collègues eux-mêmes (!) **ce qui n'est pas acceptable.**

Enfin nous avons attiré l'attention sur la situation particulière de certaines académies :

- **La Normandie doit absolument bénéficier à nouveau d'un moratoire** ; l'ensemble de ses moyens en personnels administratifs doit être maintenu et aucun redéploiement au profit des autres académies ne doit être effectué en 2023. En effet, bien que techniquement la fusion ait bien avancé, les choses sont encore fragiles et **les personnels vivraient extrêmement mal toute suppression de postes.**

- **Les académies ultra-marines connaissent encore bien des difficultés** : elles sont pour la plupart très en retard sur la qualification des postes (en moyenne beaucoup plus de B effectuant des tâches de A, notamment à Mayotte mais pas que) et les conditions de travail y sont souvent plus difficiles que dans l'hexagone en dépit des mesures particulières qui ont pu déjà être prises.

En conclusion, l'écoute de la part de nos interlocuteurs a été attentive, l'ensemble de ce que nous avons exposé a été noté. Les points positifs sont :

- La poursuite du travail sur le fondement du "relevé de décisions " (avec l'examen particulier des enseignants détachés) ;
- l'étude d'une participation du ministère voire du ministre lui-même à la journée QVT, gage d'une prise en compte effective des difficultés de notre filière.

Sur les autres points, "points chauds" et académies, nous avons été écoutés, les difficultés que nous avons signalées n'ont pas été contestées sur le fond, mais nous n'avons pas forcément reçu d'éléments de réponses concrets : **c'est désormais sur cette concrétisation des réponses à apporter qu'il nous faudra travailler à partir du mois de septembre.**

Jean-Marc Bœuf,
Secrétaire général A&I UNSA